

Déclaration du SNTRS-CGT au dépouillement du vote au Conseil d'Administration du CNRS.

Le taux de participation aux élections du Conseil d'Administration du CNRS est de 32,60%, en baisse de 11,60% par rapport au scrutin de 2005. Ce résultat prouve l'échec sans conteste de l'expérimentation du vote électronique.

Le SNTRS-CGT s'est toujours opposé à ce type de vote pour des raisons d'égalité de traitement entre les agents CNRS, ceux qui ont accès et ceux qui ne l'ont pas, la confidentialité des fichiers informatiques.

Le SNTRS-CGT demande que soit acté par écrit sur le PV tous les dysfonctionnements recensés par l'UPS élection.

Conformément à l'article 16 de l'arrêté du 29 mai 2008 fixant les modalités d'élection au CA du CNRS, le SNTRS-CGT se réserve le droit de contester la validité des opérations de vote.

Lu en séance et acté par huissier le mardi 16 juin 2009.